

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 3 mars 2020 à 19h30 à la salle du conseil située
au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Sont absents : Messieurs LES CONSEILLERS,
Renaud Ouellet
Et Yves Lapointe

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-03-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-03-2020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 février ;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

03-03-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-03-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

05-03-2020

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois de février ;

Prélèvements directs : 13 058.44 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 285.98 \$
- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 30 \$

Salaires : P.P. 4, 5 : 10 730.68 \$

Frais Desjardins : 169.06 \$

Liste des comptes à payer au 29 février 2020 : 49 108.46 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Francis Boucher et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

06-03-2020

AUGMENTATION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SUITE À SA PROBATION

CONSIDÉRANT QUE Marie-Ève Blache-Gagné a été embauchée en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière par la municipalité le 9 juillet 2019 et qu'une période de probation de six mois était inscrite à son contrat;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette probation, le 13 février 2020, le comité de ressources humaines de la municipalité a procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le rendement de la directrice générale et secrétaire-trésorière durant sa période de probation a été satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale adoptée le 5 novembre 2019 (voir résolution 06-11-2019) prévoit que le salaire du premier échelon pour la directrice générale est de 26\$ de l'heure;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska augmente le salaire horaire de Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à 26\$. Un ajustement rétroactif sera fait pour la période allant du 9 janvier 2020 au 3 mars 2020.

Le comité des ressources humaines de la municipalité transmet au conseil son rapport sur l'évaluation de la directrice générale qui a eu lieu le 13 février 2020.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

07-03-2020

**DÉPÔT DE LA LISTE D'UN DOSSIER DE TAXES
IMPAYÉES À ENVOYER À LA MRC POUR VENTE POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le Code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier par le secrétaire-trésorier de la MRC en vertu des articles 1022 à 1060 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis ont été expédiés en 2019 ET 2020 et que le dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 21 février 2020 à chacun au contribuable concerné et qu'aucune entente de paiement n'a été conclue par lui ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'envoi à la MRC de Kamouraska de la liste de la personne endettée qui suit, et ce, sans aucun autre avis. Ce dossier inclut les ventes pour taxes de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Au 3 mars 2020 :

Madeleine L'Italien

Adresse du propriétaire : Roselyne L'Italien, 600, rue Alain no
206, Québec (Québec) G1X 4J9

Intérêts : 22.39 \$
2017 : 1.94 \$
2018 : 53.46 \$
2019 : 15.84 \$
Pour un total de : 93.63 \$

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

08-03-2020

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le rapport financier 2019 tel que déposé par M. Gilles Lebel de **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** de Saint-Pascal.

Voir l'extrait ci-dessous :

Au 31 décembre 2019

Un surplus de fonctionnement de l'exercice de : 143 953 \$

Un surplus accumulé de 349 074 \$:

- Non affecté : 136 304 \$

- Affecté : 212 770 \$

Détails des surplus affectés :

Eaux usées : 25 173 \$,

Communautaire : 17 136 \$,

Citerne : 92 185 \$,

Camion/Matériel incendie : 14 766 \$,

Fonds 100^e : 4 000 \$,

Redevances éoliennes : 25 848 \$,

GRAVIR/Développement/Cours d'eau : 3 325 \$,

Amél. Bureau/Internet/Biblio : 9 500 \$,

MADA/Sécurité civile : 20 837 \$.

Au 31 décembre 2018

Un surplus de fonctionnement de l'exercice de : 69 210 \$

Un surplus accumulé de 210 955 \$:

- Non affecté : 101 460 \$

- Affecté : 109 495 \$

Détails des surplus affectés :

Eaux usées : 16 317 \$,

Communautaire : 15 264 \$,

Citerne : 40 000 \$,

Camion/Matériel incendie : 14 766 \$,

Fonds 100^e : 3000 \$,

Redevances éoliennes : 5 456 \$,

GRAVIR/Développement/cours d'eau : 1 755 \$,

Amél. Bureau/Internet/Biblio : 6 000 \$,

MADA & Famille : 6 937 \$.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

09-03-2020

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska **DÉSIGNE** la mairesse, Madame Nancy St-Pierre ou tout autre élu, comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska en 2020.

Propriétaire de l'immeuble au rôle : Madeleine L'Italien
Adresse du propriétaire : Roselyne L'Italien, 600, rue
Alain no 206, Québec (Québec)
Adresse de l'immeuble : 0 7^e rang
Matricule : 7272 34 4737 00 0000
Cadastre rénové : 5 170 064

Les personnes ainsi désignées ne pourront enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

10-03-2020

**ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE JEANNE
CHARRON POUR SOUTIEN PONCTUEL AU BUREAU
MUNICIPAL LES 25 ET 26 FÉVRIER DERNIERS AU
MONTANT DE 180\$**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine l'embauche ponctuelle de Jeanne Charron au bureau municipal les 25 et 26 février dernier pour aider à préparer les envois de comptes de taxes. Le montant facturé par Mme Jeanne Charron pour ces heures est de 180\$.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

11-03-2020

**ENTÉRINEMENT DE L'OCTROI D'UN CONTRAT À TOILES
ET AUVENTS KRTB POUR LA FABRICATION ET**

L'INSTALLATION D'UN RIDEAU PROTECTEUR À LA CASERNE-INCENDIE AU MONTANT DE 1 714\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit par la CNESST le 20 janvier 2020 exige une protection physique de l'entrée électrique de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT la soumission de *Toiles et Auvents KRTB* pour la fabrication et l'installation d'un rideau des dimensions requises au montant de 1 714\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE *Construction Ferdinand Laplante* a présenté une soumission pour la construction d'un mur pour protéger l'entrée électrique au montant de 2 286.20\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine l'octroi d'un contrat à *Toiles et Auvents KRTB* pour la fabrication et l'installation d'un rideau pour protéger l'entrée électrique de la nouvelle caserne au montant de 1 714\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-03-2020

DÉSIGNATION DE GÉRALD ST-PIERRE, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS, AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer Gérald St-Pierre, responsable des travaux publics comme personne(s) désignée(s). Une fois nommée(s) par la MRC, cette/ces personne(s) sera/seront en mesure d'agir, dans les limites de sa/leur municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

13-03-2020

ACCEPTATION DES DEMANDES DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN LIEN AVEC LES TRAVAUX À ÊTRE EFFECTUÉS À L'ÉCOLE SAINT-LOUIS L'ÉTÉ PROCHAIN

CONSIDÉRANT QUE le gymnase de l'école Saint-Louis-de-Saint-Joseph-de-Kamouraska est aussi la salle municipale de Saint-Joseph-de-Kamouraska et qu'elle est utilisée par la municipalité pour diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE la *Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup* procédera à des rénovations de l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska au cours de l'été prochain pour y aménager des vestiaires et une salle de bain conforme aux normes actuelles, de même qu'une prise extérieure pour la génératrice de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte, la Commission scolaire demande à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska de relocaliser son réfrigérateur, de même que la plus grande partie de ses tables et de ses chaises dans un autre local, situé dans l'entrée, sous les escaliers;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire s'est engagée à ce que les tables et les chaises qui n'entrent pas dans ce nouveau local puissent être placées ailleurs dans l'école;

CONSIDÉRANT QUE Caroline Beaudoin, directrice des ressources matérielles et du transport scolaire de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a confirmé, par écrit, qu'aucun montant d'argent ne sera exigé de la municipalité pour la réalisation de ces travaux, contrairement à ce qui est prévu au protocole en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un besoin a été exprimé à la directrice de l'école par la communauté pour l'établissement d'un service scolaire à l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE les travaux que la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup n'entrent pas en conflit avec l'établissement éventuel d'un service de garde puisque ce sont deux dossiers distincts qui ne sont pas liés d'un point de vue de l'aménagement immobilier;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de relocaliser son réfrigérateur, et la plus grande partie de ses tables et chaises dans le local située à l'entrée, sous les escaliers. Le conseil municipal accepte également de collaborer avec la Commission scolaire et/ou la direction de l'école pour trouver le meilleur endroit de l'école où relocaliser les tables et les chaises qui ne trouveront pas place dans ce nouveau local.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

14-03-2020

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ont pris connaissance du PROJET DE PLAN TRIENNAL de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska signifie à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup qu'elle est en accord avec ce projet de plan triennal.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

15-03-2020

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ANNONÇANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE REVITALISATION (254-2020)

M. Michel Viens donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption du règlement 254-2020 concernant les mesures de revitalisation de la zone MI3 du plan de zonage.

Un projet de règlement est déposé. Celui-ci prévoit, dans le secteur visé, des subventions pouvant atteindre l'équivalent de cinq ans de congé de taxes foncières générales pour les nouvelles constructions de résidences.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

16-03-2020

DÉFI VÉLO ANDRÉ-COTÉ / AUTORISATION DE CIRCULER AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la circulation des participants au défi vélo André-Coté sur le territoire de la municipalité le 11 juillet 2020.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

17-03-2020

DÉFI VÉLO ANDRÉ-COTÉ / AUTORISATION DE SORTIE DES CAMIONS DES SERVICES INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la sortie des camions incendie avec chauffeurs dans la municipalité lors du DÉFI/VÉLO qui aura lieu le 11 juillet 2020 et ce, sans frais afin d'assurer la sécurité de tous les participants et bénévoles. Dans le cas d'une urgence, les camions pourront quitter à tout moment. Dans ce cas, les organisateurs de l'événement assureront eux-mêmes la sécurité des participants.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

18-03-2020

AUTORISATION POUR LA MAIRESSE DE PARTICIPER À UNE JOURNÉE RÉGIONALE LE 13 MAI PROCHAIN

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la mairesse à participer à

journée régionale sous le thème « Les femmes, la politique et les affaires! » offerte par la chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup le 13 mai prochain à Rivière-du-Loup. Les frais d'inscription de 75\$ seront assumés par la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

19-03-2020

AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ ET PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT QUI Y SONT LIÉS

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à participer au Congrès annuel de l'ADMQ, qui aura lieu à Québec du 17 au 19 juin 2020. Les frais d'inscriptions de 555\$ plus taxes, les frais d'hébergement de 260\$ plus taxes, pour deux nuits, et les frais de déplacements seront assumés par la municipalité. La directrice fera du co-voiturage avec ses collègues des municipalités voisines pour limiter les frais de déplacements.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

20-03-2020

ÉTABLISSEMENT DE LA PRIME VERSÉE À GÉRALD ST-PIERRE POUR L'UTILISATION DE SON VÉHICULE À 1 200\$ PAR ANNÉE ET PAIEMENT D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 300\$ À GÉRALD ST-PIERRE POUR L'UTILISATION DE SON VÉHICULE AU COURS DE L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald St-Pierre avait demandé au conseil une augmentation de 300\$ de la prime qui lui est versée pour l'utilisation de son véhicule en novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il n'y ait eu aucune résolution confirmant la réponse positive du conseil face à cette demande, les notes prises par Mme Nancy St-Pierre, mairesse, indiquent que cette demande avait été approuvée par le conseil;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska établisse à 1 200\$ par année le montant de la prime versée annuellement à Gérald St-Pierre

pour l'utilisation de son véhicule. Un ajustement rétroactif, au montant de 300\$ sera fait pour l'année 2019.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

21-03-2020

OCTROI D'UN MONTANT DE 500\$ À L'OTJ POUR LE FESTIVAL BOULE DE NEIGE, ÉDITION 2020

CONSIDÉRANT QUE la résolution demandant une contribution du FDMK pour le festival Boule de neige n'a pas été remise à temps à la MRC;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le versement d'un montant de 500\$ à l'OTJ pour le festival Boule de Neige qui a eu lieu le 29 février 2020. Ce montant sera pris à même le fond éolien.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

22-03-2020

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 500\$ DU FOND ÉOLIEN POUR LE PAIEMENT DU MONTANT OCTROYÉ POUR LE FESTIVAL BOULE DE NEIGE (VOIR RÉOLUTION 18-03-2020)

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 500\$ pour le paiement du montant octroyé pour le festival Boule de neige qui a eu lieu le 29 février 2020.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

23-03-2020

DEMANDES DE COMMANDITES

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse les montants suivants :

- 75\$ pour l'adhésion à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.
- 200\$ pour la salle André Gagnon de La Pocatière. Un montant de 100\$ sera versé en 2020 et un montant de 100\$ sera versé en 2021.

